PANEL1 : les Républiques d'hier et la République d'aujourd'hui vues par un Politiste

Par Prof. Hetcheli kokou Folly Lolowou,
Maître de Conférences de sociologie politique

Introduction

L'histoire politique du Togo est jalonnée de crises qui ne cessent de mettre à rude épreuve l'unité et la cohésion nationales. En considérant la crise comme la cessation d'un consensus autour d'un ordre établi ou encore comme la remise en cause d'un système socio-politique donné, nous retenons deux grands moments de crise au Togo.

Le premier moment remonte à l'assassinat du premier Président togolais, Sylvanus Olympio et le deuxième moment coïncide avec le mouvement social de 1990 dont l'objectif était la transformation du système monolithique. Si la première crise a conduit dans un délai relativement court à l'instauration d'un système à structure rigide, la deuxième par contre n'a pas encore tenu toute sa promesse, celle du rétablissement et de l'affermissement de la démocratie libérale. Elle engendre, par contre, dans sa dynamique un troisième moment de crise, celui lié à la mort du Président Eyadema Gnassingbé le 05 février 2005 et la prise du pouvoir par Faure Gnassingbé.

Pour appréhender la crise togolaise et sa dynamique, il est nécessaire de prendre en compte certains facteurs historico-politiques du pays, les choix politiques et institutionnels après les indépendances et la conception que les acteurs politico-militaires se font du pouvoir et des institutions de l'Etat.

L'analyse a permis d'établir un lien entre la gestion du pouvoir avec, en toile de fond, le dysfonctionnement des institutions et la crise. Ce dysfonctionnement qui a commencé avec la Première République, s'est poursuivi sous la Deuxième puis la Troisième et se poursuit sous la Quatrième contribuant ainsi à la pérennisation de la crise.

Pour les besoins de cette communication, nous montrerons d'abord comment la gestion juridico-politique du Togo au lendemain des indépendances a généré des frustrations et des ressentiments qui, par ricochet, ont entraîné la mise entre parenthèses pendant un temps relativement long de la démocratie libérale. Nous analyserons dans un second temps la trajectoire institutionnelle et politique du Togo depuis le coup d'Etat de 1963 jusqu'aux années 1990. Nous jetterons, en troisième position, un regard critique sur la gestion du processus de démocratisation et ébaucherons, en dernière analyse, les voies plausibles de sortie de crise.

1. La première République et la difficile émergence de l'Etat-nation

La lutte pour l'accession du Togo à la souveraineté internationale a été portée principalement par deux grandes organisations politiques. Il s'agit du Comité de l'Unité Togolaise (CUT) avec son allié la JUVENTO et le Parti Togolais du Progrès (PTP) avec pour allié l'Union des Chefs et Populations du Nord (UCPN). Si le but ultime de ces partis politiques est l'indépendance du Togo, les projets d'indépendance et les stratégies pour y arriver diffèrent en revanche d'une organisation à l'autre. Le CUT, dirigé par Sylvanus Olympio, opte pour un Etat réunifié et autonome alors que le PTP de Nicolas Grunitzky demande l'abolition de la tutelle et une association plus étroite avec la France.

Ces choix idéologiques ont été instrumentalisés lors de la lutte pour l'indépendance, créant des frustrations et des ressentiments entre les deux camps qui n'ont pas pu être atténués après l'indépendance. Les Nationalistes, tirant avantage de leur popularité et de leur situation de privilégiés, se sont érigés en une force dominante dans la gestion des affaires du pays entraînant une détérioration ´des relations entre les différentes forces politiques. Dans ces conditions, il était difficile pour le Président de la République d'alors, de susciter l'émergence d'une conscience nationale qui devrait servir de socle au nouvel Etat en construction. On assiste, qui plus est, à un déséquilibre prononcé entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire conduisant à un essoufflement progressif du libéralisme politique. C'est dans cette atmosphère qu'est intervenu l'assassinat du tout premier président togolais le 13 janvier 1963, ouvrant ainsi la première phase de la crise togolaise. Cette crise a fait émerger la deuxième République.

2. La deuxième République et les premières tentatives de réconciliation

Dans le but d'impulser le processus du *« vouloir vivre ensemble »* qui venait d'être hypothéqué par le coup d'Etat sanglant, il a été institué par voie référendaire un régime civil bicéphale. Ce Gouvernement bicéphale dirigé par Nicolas Grunitzky (sudiste) et Antoine Méatchi (nordiste) répondrait à la nécessité de réconcilier le Nord et le Sud en vue d'un *« vivre collectif togolais »* plus assumé. A l'analyse, ce gouvernement n'a pas réussi à rétablir le « fil brisé ». Les deux hommes se sont plutôt engagés dans une guerre de leadership et d'usure. Grunitzky va prendre appui sur l'armée et spécialement sur son chef d'Etat-major, Gnassingbé Eyadema, pour asseoir son autorité. Méatchi, quant à lui, va chercher à mobiliser les sympathisants du président défunt pour prendre les rênes du pouvoir. La guéguerre entre les deux hommes s'est soldée par l'éviction le 14 décembre 1966 de Méatchi de son poste de vice-président par le biais d'une révision constitutionnelle. Le motif serait que ce dernier a soutenu activement une tentative de prise de pouvoir par la rue. Ce soulèvement a été maté par le chef d'Etat-major. L'armée togolaise s'est vue dès lors confirmée dans son rôle de rempart des institutions de la République. Elle décida alors de gérer par elle-même le pouvoir. La proclamation du 13 janvier 1967 spécifie les motifs de ce choix :

> *« - Considérant qu'une politique d'union et de réconciliation nationale a été préconisée devant permettre la fraternisation entre tous les Togolais sans distinction aucune,*
> - *Considérant que la situation présente prouve l'insuccès de cette politique, les deux hommes s'étaient engagés dans la lutte d'hégémonie, chacun voulant éliminer l'autre et que de ce fait un désordre s'est installé dans le pays, […],*
> - *Considérant qu'à ce jour, malgré toutes les réformes gouvernementales et institutionnelles […], la division créée et entretenue au sein de la population depuis bientôt quatre ans, du fait de la lutte d'hégémonie existant entre le président et le vice-président de la République, s'agrandit de jour en jour, provoquant une psychose de guerre civile imminente,*
>
> *…..*
> - *Estimant la situation grave et dans le but de défendre l'intégrité de la Nation Togolaise ainsi que la protection des personnes et des biens, décidons de ce qui suit :*
>
> *L'armée Nationale Togolaise prend la responsabilité des pouvoirs civils, politiques et militaires sur toute l'étendue du territoire…»* (Danioué, 2010 : 68).

Ce coup d'Etat a mis fin à la deuxième République.

3. La troisième République : le Togo à l'épreuve du parti unique

La gestion du pouvoir par Eyadema Gnassingbé suite au coup d'Etat intervenu en 1967 a conduit progressivement à la mise en place d'un système de parti unique autour duquel devrait s'édifier la nation togolaise. Ce type de gouvernement, institué un peu partout en Afrique au lendemain des indépendances, devrait, selon ses initiateurs, permettre la consolidation de l'unité géographique, morale, intellectuelle et sociale que les forces politiques centrifuges tentaient de fragiliser et aussi le décollage économique de l'Etat. Le parti unique constituerait dès lors un instrument d'intégration et de développement des Etats africains en gestation (Mahiou, 1969 ; Danioué, 1997 et Hetcheli, 2007).

Toute réflexion faite, ce système de parti unique n'a pas tenu ses promesses. Le Togo donnait certes l'apparence d'un pays paisible et stable mais est en réalité un pays divisé au sein duquel couvaient des frustrations et des ressentiments qui sont apparus au grand jour en octobre 1990.

En effet, quelques années après l'instauration de ce système monolithique, on assiste à une gestion patrimoniale du pouvoir et à un culte de personnalité. Dans ce système de gouvernement caractérisé par l'absence de partis d'opposition et de société civile autonome, l'engagement politique consiste en une allégeance inconditionnelle au Chef de l'Etat. Toute velléité de contestation et de revendications politiques était soit réprimée soit étouffée par la stratégie clientéliste de redistribution des prébendes.

Cependant, dans les années 1980, une ouverture contrôlée du système s'est observée. Elle s'est manifestée par l'instauration des candidatures multiples au sein du Parti unique - le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT)-, lors des élections législatives de 1985, l'organisation des premières élections municipales au « suffrage universel » le 25 octobre 1987, et la création en 1987 de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH).

Ces timides ouvertures politiques n'étaient pas de nature à dissuader les opposants au régime, surtout les jeunes, dans leur quête de plus de liberté et de démocratie. Le mouvement social d'octobre 1990 a impulsé un nouveau dynamisme au processus de démocratisation.

4. Quatrième République et l'élan démocratique

Face aux incohérences et dérapages du système monopartite instauré au Togo quelques années après son indépendance, une prise de conscience générale s'est manifestée à partir des années 1990 pour une réouverture démocratique de la vie politique du pays.

La lutte pour la reconquête de la démocratie électorale au Togo s'est déroulée sur fond de violence. Elle mettait en scène deux grandes forces politiques aux visions et intérêts diamétralement opposés. Le parti au pouvoir s'est inscrit dans une approche évolutionniste, c'est-à-dire une volonté affirmée de garder le contrôle du processus de démocratisation, de le conduire selon son rythme et d'opérer progressivement des reformes qu'il juge utiles. Notons que parmi les tenants de cette ligne politique, il existe ceux qui voyaient dans ce processus une menace pour leurs intérêts vitaux et qui œuvraient à ce que se maintienne et se perpétue le *statu quo ante* dont ils bénéficiaient et ceux qui souhaitaient une ouverture mais contrôlée du processus. Le Président de la République ne déclarait-il pas lui-même dans son discours du 30 octobre 1990 que « *le Togo est mûr pour faire l'expérience d'un multipartisme discipliné et contrôlé* » ?[1]

Les partis de l'opposition épousent, quant à eux, une vision révolutionnaire : l'instauration pleine et entière de la démocratie électorale. Parmi les tenants de cette tendance révolutionnaire, il y avait ceux qui prônaient non seulement une rupture brutale avec l'ancien système, mais aussi avec tous ceux qui l'ont animé. Il y avait aussi ceux qui n'avaient pas adhéré à cette ligne dure en soulignant les dangers potentiels d'une telle radicalité pour l'avenir. Ce sont là les deux visions qui ont accompagné et continuent d'accompagner le processus de démocratisation du Togo.

La conservation et la conquête du pouvoir deviennent une question de survie politique pour chaque camp. L'utilisation de la violence insurrectionnelle et de la violence répressive comme stratégie de renversement du régime ou de sa conservation ayant montré ses limites, la conférence nationale fut convoquée en juillet 1991[2]pour l'élaboration d'un nouveau contrat social.

A l'analyse, on se rend compte que la stratégie de conquête ou de maintien au pouvoir s'est tout simplement transportée sur un autre terrain. Les protagonistes de la crise togolaise ont plutôt adopté la posture du sujet conquérant. En s'inscrivant dans une logique stratégique de conquête

[1] Voir Togo-Presse du 31 octobre 1990.
[2] La Conférence nationale souveraine s'est tenue du 10 juillet au 28 août 1991.

ou de conservation de pouvoir, ces forces politiques concurrentes intensifièrent, à l'annonce de la Conférence nationale, leurs activités tactiques de mobilisation en suscitant la création de partis politiques et d'associations satellites en vue d'avoir une emprise sur cette instance stratégique appelée à doter le pays de nouvelles institutions politiques (Toulabor, 1996 : 119).

L'opposition se prévalant de sa position dominante des premières heures du processus de démocratisation a tenté de précipiter la mort politique du Président Eyadema et de son parti, le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT). Elle n'a pas hésité, à travers les actes de la Conférence Nationale Souveraine, à dépouiller ce dernier de la presque totalité de ses pouvoirs et à les confier au Premier Ministre de la transition, Joseph Koffigoh. De plus, un décret du 26 septembre de la même année mettait en position de non activité le Général d'armée Gnassingbé Eyadema. A cela s'ajoutent la très faible représentation du RPT dans les institutions de transition et la tentative de dissolution de ce parti.

Le président Eyadema Gnassingbé et son parti, ayant frôlé la « descente aux enfers », ont développé une stratégie de survie politique, de reconquête du pouvoir et d'épuisement de l'adversaire politique. Cette stratégie est caractérisée par des répressions militaires, la manipulation des institutions étatiques, des élections frauduleuses et des signatures d'accords politiques sans lendemain (Hetcheli, 2012).

Le décès du président Eyadema Gnassingbé le 05 octobre 2005 et la prise du pouvoir par Faure Gnassingbé ouvrent une nouvelle phase de la crise togolaise.

5. Décès du Président Eyadema : la fin de la quatrième République ?

Le Président Eyadema a dirigé le Togo depuis 1967 jusqu'à sa mort le 5 février 2005. Suite à ce décès, l'armée ouvre une nouvelle brèche dans la crise sociopolitique en faisant allégeance à Faure Gnassingbé au mépris des dispositions constitutionnelles. Pour légaliser ce coup de force, l'Assemblée nationale a procédé, le 6 février 2005, à la modification de certaines dispositions de la Constitution et du Code électoral. Elle a, au prime abord, modifié l'article 65[3]

[3] Cet article disposait que : « *En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement définitif, la fonction présidentielle est exercée provisoirement par le président de l'Assemblée nationale. La vacance est constatée par la Cour constitutionnelle saisie par le Gouvernement. Le Gouvernement convoque le corps électoral dans les soixante (60) jours de l'ouverture de la vacance pour l'élection d'un nouveau Président de la République* ». Les députés ont supprimé le terme *provisoirement et n'ont* plus fait mention de l'organisation d'un scrutin présidentiel. Ils ont cependant adjoint à l'article 65 nouveau la phrase suivante : « *le nouveau Président de la République exerce ses fonctions jusqu'au terme du mandat de son prédécesseur* ».

et ensuite porté des amendements à l'article 203[4] du Code électoral. Ces modifications ont non seulement permis à Faure Gnassingbé de reprendre son titre de député, mais également de se faire élire Président de l'Assemblée nationale et du coup d'assurer l'intérim de la Présidence de la République. Ces modifications violent l'article 144 alinéa 5 de la Constitution qui dispose qu'*« aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie en période d'intérim ou de vacance…»*[5]

La Cour constitutionnelle demeure la dernière instance qui devrait mettre un terme à ces mascarades politico-juridiques en prononçant l'inconstitutionnalité de ces lois votées malencontreusement le 6 février 2005. Cependant, cette Cour avait refusé de dire le droit. C'est ainsi qu'elle avait investi Faure Gnassingbé dans ses fonctions de Président de la république le 7 février 2005. Elle avait, par cet acte, ouvert la voie à une nouvelle crise politique caractérisée par de graves tensions et violences. Sous les pressions internes et externes, Faure Gnassingbé s'était retiré le 25 février 2005 au profit d'Abbas Bonfoh, le vice-président de l'Assemblée nationale. Ce dernier avait assuré l'intérim de la fonction présidentielle jusqu'à la tenue de l'élection présidentielle du 24 avril 2005, remportée par Faure Gnassingbé.

La période électorale a été très mouvementée. Les violences orchestrées lors de ladite élection et leurs effets collatéraux sont liés à l'émergence dans la société togolaise d'une culture de violence érigée comme méthode de conservation ou de conquête du pouvoir.

Ces évènements ont entravé les perspectives de sortie de crise envisagées en avril 2004 lors des consultations entre le Gouvernement togolais et l'Union Européenne. Mais la quête de la normalisation de la vie politique du pays a, une fois de plus, conduit le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) et cinq (05) partis de l'opposition traditionnelle[6], le Gouvernement togolais ainsi que deux organisations de la société civile[7] à la table de négociation qui s'est soldée, le 20 août 2006, par un accord dénommé « Accord Politique Global » (APG).

Toute analyse faite, cet accord a permis tant soit peu de décrisper la vie politique du pays. Les élections législatives de 2007, les présidentielles de 2010 et de 2015 qui se sont déroulées sans

---

[4] Le Code électoral, en son article 203 ancien, ne permettait à un ancien député devenu ministre de démissionner de sa fonction ministérielle et de retrouver son mandat de député.

[5] Cet article 144 a aussi subi une modification. Il devient « *aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire* ».

[6] Le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) ; la Convention Démocratique des Peuples Africains (CDPA) ; la Convention Patriotique Panafricaine (CPP) ; l'Union des Forces de Changement (UFC) ; le Parti pour la Démocratie et le Renouveau (PDR).

[7] Le Groupe de Réflexion et d'Action Femme, Démocratie et Développement (GF2D), le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP/T).

violence majeure peuvent être mises à l'actif de cet accord. Peut-on cependant dire que la crise est résolue lorsque certains points de cet accord, en l'occurrence les réformes institutionnelles et constitutionnelles se font timidement?

Aujourd'hui, le combat politique s'opère dans tous les sens : les ennemis d'hier coalisent et les amis s'entredéchirent pour le besoin du pouvoir. Les négociations directes ou assistées n'arrivent pas à établir la confiance entre les acteurs politiques et la société civile.

L'observation de la vie politique du pays montre que la crise est loin de connaître un aboutissement heureux. Il importe donc de la gérer autrement dans la perspective de *l'agir communicationnel de Habermas*.

Conclusion : vers une cinquième République ?

Au cours des années du parti unique, les dirigeants, les cadres, les élites et les populations ont été maintenus dans une atmosphère d'obscurantisme qui se traduit aujourd'hui par des conceptions et des attitudes politiques qui reflètent naïveté, ignorance et hérésie et qui dénotent de l'incompréhension ou du refus de certaines règles et réalités du jeu démocratique. Mais la démocratie exige un apprentissage car elle est le résultat d'un processus long, permanent, qui doit s'intégrer et se refléter dans tous les aspects du vécu individuel et collectif des citoyens.

Cet apprentissage se déroule au Togo dans une situation de crise à répétition. Des efforts se font, des avancées sont certes enregistrées pour une sortie de crise, mais elles demeurent superficielles. Car les protagonistes de la crise se situent dans la dynamique *d'un agir stratégique* lorsqu'il s'agit de négocier et/ou de mettre en pratique les accords de sortie de crise. C'est ainsi que le *vouloir- vivre- collectif togolais* peine à se réaliser.

Pour éviter la désintégration de la société togolaise, un nouveau compromis social et politique axé sur des valeurs affectives, éthiques et spirituelles doit être trouvé puisque les déséquilibres sociaux nés de la politique coloniale, du parti unique et des effets collatéraux de la démocratisation, continuent de miner la cohésion sociale. Comment est-il donc possible dans cette situation que la démocratie naissante puisse secréter des normes, des valeurs et des institutions justes ?

A notre sens, la crise togolaise, dans ses dimensions actuelles, ne peut trouver de solution durable que dans une refondation du lien politique selon les modèles rawlsien et habermasien.

Selon Rawls, l'unité sociale se fait grâce à un consensus sur la conception politique de la justice. La stabilité est possible quand les doctrines qui forment le consensus sont, d'une part, soutenues par les citoyens politiquement actifs de la société et que, d'autre part, les exigences de la justice ne sont pas trop en conflit avec les intérêts essentiels que possèdent les citoyens et qui ont été engendrés ou encouragés par leur organisation sociale (Rawls, 1995).

Les différents accords signés entre la classe togolaise, surtout depuis 1990, constituent l'expression de la recherche *« d'un vivre ensemble »* fondé sur un contrat.

Mais pour que ce contrat axé sur la *« justice-équité »* puisse naître et se perpétuer, il faut que les acteurs sociaux découvrent ou redécouvrent l'éthique de discussion prônée par Habermas. Ce dernier a développé une théorie autour de laquelle peut s'édifier une société bien intégrée. Il s'agit de l' *« agir communicationnel »*. A *l'agir stratégique*, par lequel on cherche à exercer une influence sur l'autre, il oppose *l'agir communicationnel,* par lequel on cherche simplement à s'entendre avec l'autre de façon à interpréter ensemble une situation et à s'accorder sur la conduite à tenir. Cette théorie valorise la communication en tant que moyen à même de produire un accord démocratique. Pour Habermas, une démocratie viable doit se nourrir de la négociation, de compromis et de sphère de consensus. Il est donc possible de parvenir à un consensus, garant de la cohésion sociale, sur les normes éthiques ou politiques en débattant de manière argumentée (Habermas, 1987). Pour y arriver, l'obligation doit être faite à chaque partie prenante de transcender sa *Raison-entendement* qui la confine dans une sorte d'arrogance et fait d'elle un *animus dominandi* en épousant la Raison-communicationnelle qui lui permettra de s'ouvrir à l'autre et à l'altérité.

Il est certes vrai que les acteurs politiques togolais créent continuellement des cadres de discussion pour résoudre la crise. Mais on se rend compte que ces cadres dits « Cadre de dialogue inclusif », « Cadre permanent de dialogue élargi », « Cadre permanent de dialogue rénové », etc. semblent relever d'une stratégie politique d'épuisement de l'adversaire. L'affermissement de la démocratie au Togo suppose *« des processus de discussion d'où doit se dégager une décision émanant non pas d'un sujet, mais d'un mécanisme d'intersubjectivité. Cet espace public de discussion doit constamment fonctionner comme un rappel moral au pouvoir politique, parce qu'il doit prendre des décisions correspondant à ce que tous pourraient vouloir. Ne pas jouer la majorité contre la minorité mais l'émanation d'une volonté commune dans le respect de tous »* (Sas, 2010 : 84).

Au regard des désaccords autour des institutions et de la constitution actuelle, la quatrième République représente-telle encore aujourd'hui une volonté commune du peuple togolais ?

Sortir de la crise et construire l'idéal démocratique togolais passe par la formulation d'un nouveau contrat social, fruit de l'expression d'une volonté partagée de vivre ensemble. La question de la cinquième République mérite d'être posée au regard des enjeux et défis politiques, sociaux, économiques et sécuritaires auxquels fait face le Togo.

Fait à Lomé, le 18 juin 2016

HETCHELI Kokou Folly Lolowou,
Maître de Conférences

Références Bibliographiques

1. Agbobli, A. K., *Sylvanus Olympio. Le Père de l'Indépendance togolaise*, Lomé, les Editions Graines de Pensées, 2007.
2. Danioué, T., R., Le Général et le Diplomate, Presses universitaires de Ouagadougou, 2010.
3. Habermas, J., *Droit et Démocratie. Entre fait et normes*, trad. De l'allemand par Rainer Rochlitz et Christian Bouchondhomme, Paris, Gallimard, 1997.
4. Habermas, J., *Théorie de l'agir communicationnel*, trad. de l'allemand par Jean-Louis Schlegel, Paris, Fayard, 1987.
5. Hetcheli, K.F.L. « Démocratie électorale et violence politique au Togo », *Revue Perspectives & Société*, Vol. 3, N°2, Cotonou, CAREDE, juillet 2012b, pp 31-56.
6. Hetcheli, K.F.L. « Gestion du pouvoir et crise sociopolitique au Togo », *Revue Scientifique Geste et Voix*, N°16, Abomey-Calavi, GEVOIX-BENIN, décembre 2012c, pp.244-260.
7. Hetcheli, K.F.L., Pouvoir et légitimité en Afrique : les représentations sociales des élections au Togo, *CAHIERS DU CERLESHS*, Tome XXVII, N°43, Ouagadougou, P.U.O, Novembre 2012, pp.101-129.
8. Hetcheli, K.F.L., « Société civile et processus de démocratisation au Togo : de l'affrontement à la collaboration », *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, 2007, Vol. 9, N°2, Série B, pp. 119-129.
9. Mahiou, M. A., *L'avènement du parti unique en Afrique noire. L'expérience des Etats d'expression française*, Paris, L.G.D.J., 1969.
10. Rawls, J., *Libéralisme politique*, Paris, PUF, 1995.
11. République Togolaise, *Dialogue Inter togolais, Accord Politique Global*, Lomé, EDITOGO, 2006.
12. Sas, E., *Philosophie de l'écologie politique* de 68 à nos jours, Paris, Les petits matins, 2010.
13. Tete, T., *Démocratie à la togolaise*, Paris, L'Harmattan, 1998.
14. Tine, A., « Jürgen Habermas entre pluralisme et consensus. La réinvention de la modernité ? », *Ethiopique. Revue négro-africaine de littérature et de philosophie*, 2000, n°64-65m.
15. Toulabor C. M., « Jeunes, violence et démocratisation au Togo », *Afrique contemporaine*, Numéro spécial, 4eme trimestre, 1996, pp. 116-125.